2001

Arena

N° 8

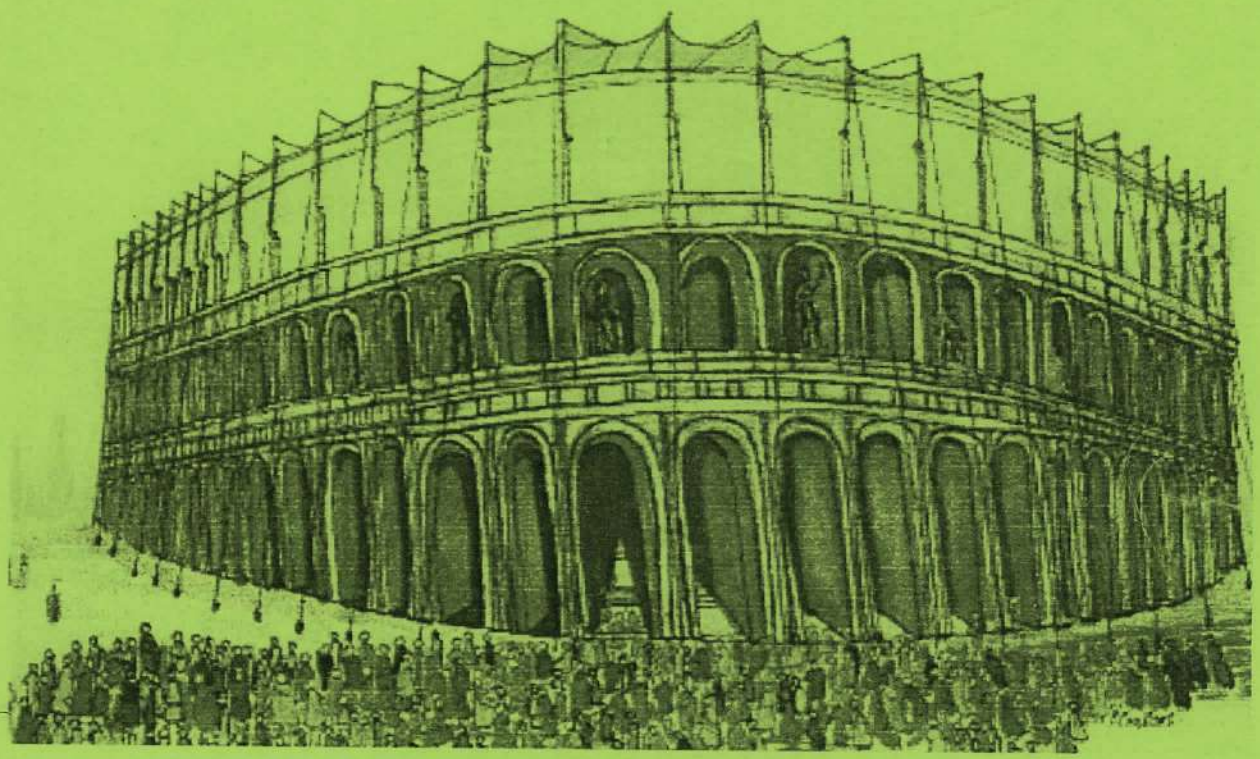

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU SABLON
COMPLEXE MUNICIPAL "LE SABLON"
38/48 RUE SAINT BERNARD
57000 METZ

LE SABLON

CET

...

INCONNU

DE

L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

À

LA RÉVOLUTION

AVANT-PROPOS

Si le lien national n'existe pas dans l'Antiquité, la nationalité se conçoit par le lien religieux. Aussi Rome, après la conquête de la Gaule, élimine-t-elle la caste druidique et facilite-t-elle la romanisation de la population gauloise. Cette élimination de la classe sacerdotale s'accompagne de la destruction et de la transformation des lieux de culte ainsi que des lieux de rassemblement. Le Sablon, quant à lui, subit de plein fouet la désacralisation de ces lieux puisque l'occupant romain y implante :

- L'amphithéâtre et ses annexes (Fig. 1)
- La nécropole.

Fig. 1 L'Amphithéâtre du Sablon *(Dessin de Pierre Coustans)*

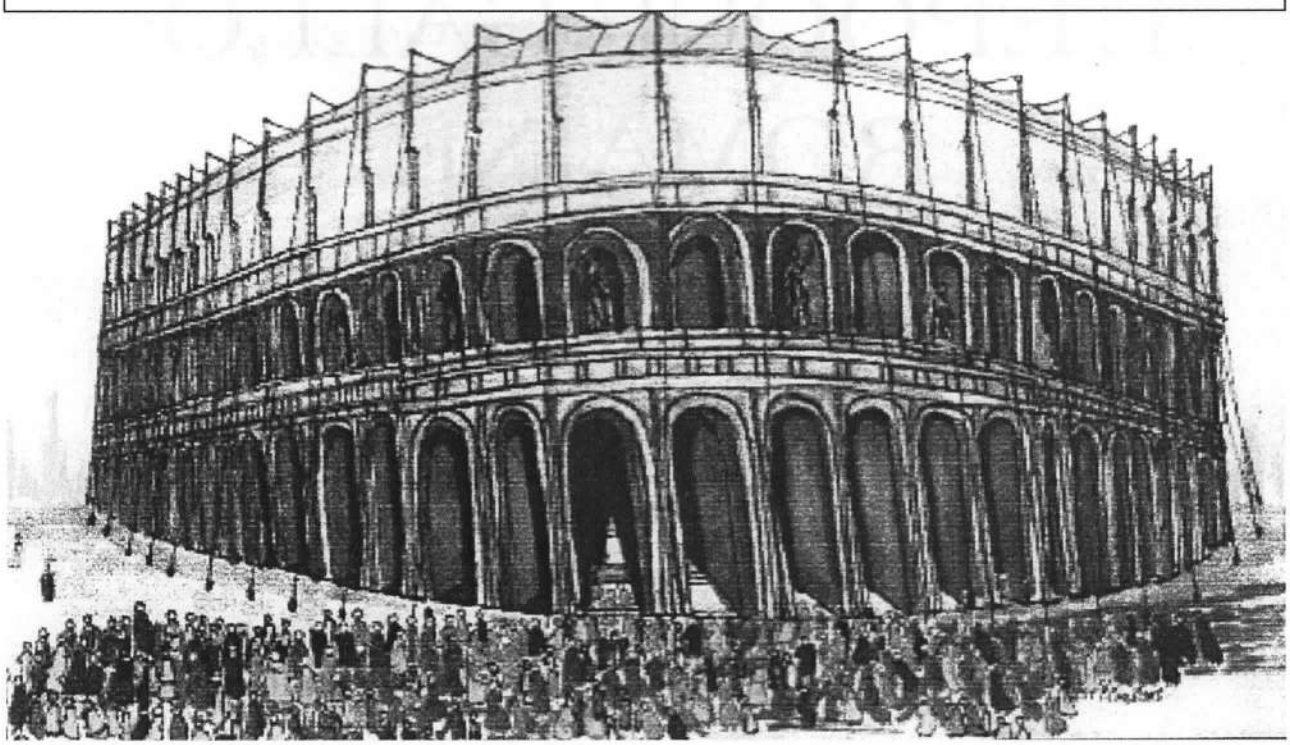

L'AMPHITHÉÂTRE

Les fouilles, effectuées sous l'annexion (1902), nous donnent, avec précision, l'emplacement de l'amphithéâtre. L'arène, partie centrale de ce monument, se situait sur le carrefour formé par les avenues de l'Amphithéâtre et André Malraux, par le Passage de l'Amphithéâtre et par les rues aux Arènes et des Messageries. L'axe nord-sud correspondait à cette dernière rue, et la pointe nord se trouvait légèrement au-delà de la sortie du Passage de l'Amphithéâtre, côté Sablon. (Fig. 2)

L'emplacement connu, intéressons-nous à ses dimensions. Qui le classent parmi les dix premiers du monde romain (6e ou 7e) et en tête des amphithéâtres de la Gaule, connus à ce jour.

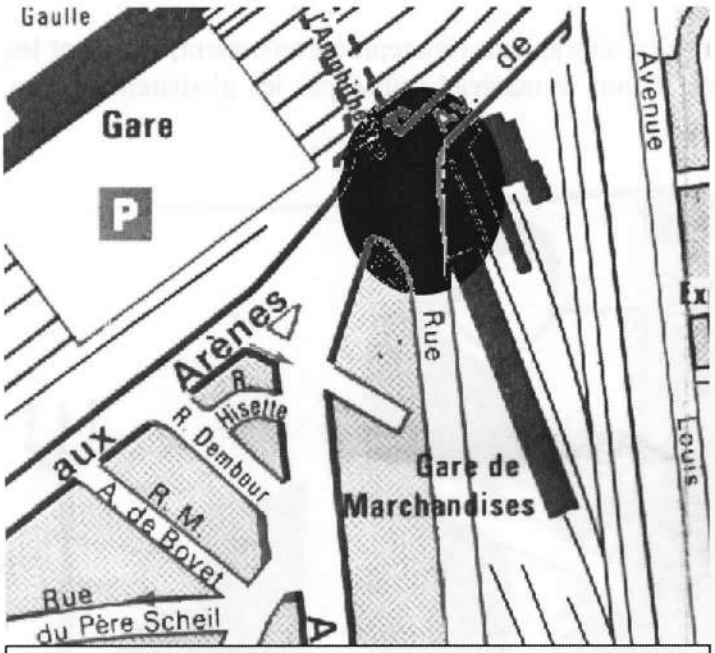

Fig. 2 Emplacement de l'Amphithéâtre

En effet, le grand axe de l'ellipse, orienté Nord-Sud, s'étend sur cinq cents pieds, celui du petit axe, orienté Est-Ouest, sur quatre cent vingt pieds. Si nous traduisons les pieds en mètres, nous obtenons une longueur de cent quarante-huit mètres ainsi qu'une largeur de cent vingt-quatre mètres et trente-deux centimètres, soit une surface de près d'un hectare et demi. A titre de comparaison, Trèves, cité voisine et capitale d'Empire, se contentait d'un amphithéâtre de cent quarante mètres sur cent vingt mètres. L'arène de notre monument. partie essentielle de celui-ci, s'étend respectivement sur une longueur de soixante-cinq mètres et douze centimètres et une largeur de quarante et un mètres et quarante-quatre centimètres. (Fig. 3)

Quatre entrées monumentales faisant face aux quatre points cardinaux permettaient l'écoulement de quelque vingt-cinq mille spectateurs.

Quant à son élévation, elle est du domaine conjectural. Le major Schramm qui a mené les fouilles avec une équipe compétente lui attribue une hauteur de trente mètres. En comparant les dimensions de l'amphithéâtre du Sablon (148 x 124,32), avec celui de Vérone (152 x 122 m), certains auteurs lui accordent trois étages d'arcades du fait des trois étages, encore visibles de nos jours, à Vérone, et de leur similitude de dimensions au sol. Un sceau de l'abbaye de Saint-Clément, datant de l'année 1300, lui en attribue trois...

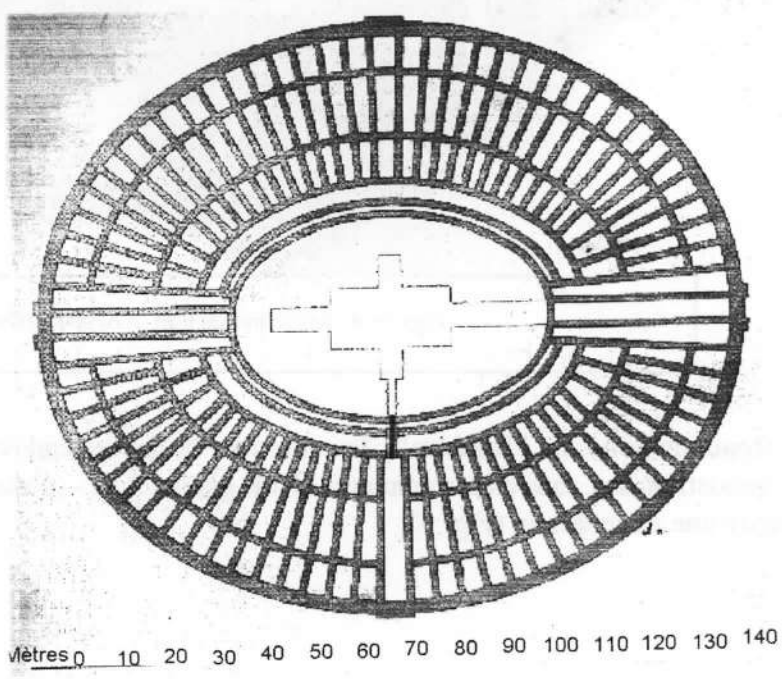

Plan de l'amphithéâtre, reconstitué par E. Schramm

Fig. 3 Dimensions de l'Amphithéâtre

LES ANNEXES DE L'AMPHITHÉÂTRE

L'environnement d'un amphithéâtre comprend plusieurs annexes :

- l'armamentarium
- le bustum
- le spolarium
- le summum choragium
- le vivarium
- le ludus gladorius.

Dans l'**"armamentarium"** (arsenal), des armuriers fabriquent, réparent, entretiennent, nettoient les armes blanches, les casques, les boucliers, bref ! tout le matériel utilisé par les gladiateurs et les chasseurs, au cours des spectacles. (Fig. 4)

Figure 4 Armamentarium / Arsenal *(Dessin de Pierre Coustans)*

Rendons-nous au **"bustum",** lieu où l'on brûle les cadavres. Les **"bustuarii"** y surveillent la combustion des cadavres d'animaux et de gladiateurs - jeunes ou inconnus qui ne peuvent pas se payer une inhumation. (Fig. 5)

Figure 5 Bustum / Incinérateur *(Dessin de pierre Coustans)*

Abandonnons les **"bustuarii"** et intéressons-nous au **"summum choragium".** Dans cette annexe, des accessoiristes créent, entretiennent et réparent les décors et les accessoires indispensables aux différents spectacles de l'amphithéâtre. Nous y croisons de même des couturiers qui s'affairent : ils confectionnent, ravaudent, le cas échéant, tous les costumes de scène .

Du **"summum choragium"** passons au **"vivarium",** il s'agit, en fait, de la ménagerie où nous trouvons une collection d'animaux rares ou moins rares, mais propres aux combats ou destinés à la chasse.

Laissons ces malheureuses bêtes à leur triste sort et visitons l'édifice qui n'est autre que l'école de gladiateurs ou la caserne des gladiateurs : le **"ludus gladiatorius".** Dans cette enceinte, le **"lanista",** le maître d'armes, apprend aux gladiateurs à se défendre contre les assauts de leurs adversaires ainsi qu'à mettre ces derniers hors de combat ; en clair, à les tuer. Le **"ludus gladiatorius"** s'apparente ainsi à une école du crime.

Nous pouvons donc considérer l'amphithéâtre et son environnement comme un lieu d'infamie où l'on massacrait des animaux... des êtres humains... que la **"civilisation romaine"** considérait comme des sous-hommes.

Autre lieu d'infamie, dans cet environnement amphithéâtral, les **"tabernae",** les tavernes, avec leur cortège de filles de petite vertu.

À ces dépendances et annexes, ajoutons un nombre considérables d'artisans vivant du commerce des animaux sacrifiés à l'autel des loisirs : bouchers, équarrisseurs, tanneurs, naturalistes, sculpteurs.

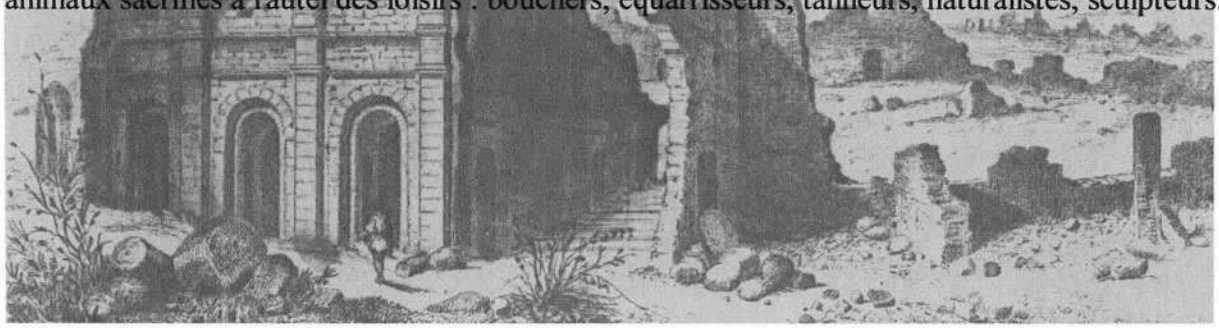

LA ZONE CIMÉTÉRIALE

Les Romains considèrent la mort comme une souillure, ainsi que nous l'apprend Georges Dumézil dans son oeuvre **"La Religion romaine archaïque"** :

"Les rapports entre morts et vivants sont sans intimité, sans confiance, - d'autant plus que le mort, si aimé, si admiré soit-il, est d'abord la source de la pire des souillures. Le double sens d'un mot comme ***"funestus"*** *en fait foi : la* ***"familia funesta"*** *n'est pas seulement en deuil et malheureuse, mais souillée, contaminée et contagieuse, jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé la condition de* ***"familia pura".*** *Plusieurs fonctions sacrées requièrent de leur titulaire d'être* ***"patrimus"*** *et* ***"matrirnus",*** *d'avoir son père et sa mère vivants. Les morts sont essentiellement inactuels et n'interviennent pas, en général, dans la vie des hommes."*

En implantant un **"locum sepulturae"** - lieu de sépulture - au **"milieu des Mères",** les conquérants souillent cette terre, vénérée par les Médiomatrices et la désacralisent.

Les rapports des Romains avec leurs morts manquent totalement de confiance et se limitent à deux périodes, au cours de l'année : les **"Parentalia"** de février - les Parentales ou fêtes funèbres - ainsi que les **"Lemuria"** de mai - les Lémuries ou fêtes en l'honneur des ombres.

Les Romains ne meurent pas, mais cessent de vivre. Et lorsque l'un des leurs quitte cette terre, ils ne disent pas : il est mort, mais il a vécu (vixit). Quant à la mort, c'est la **"pausa vitae"** : la cessation de la vie.

Du vocabulaire, passons à l'étymologie. Celle du mot **"sepultura"** nous confirme l'aversion des Romains pour ceux qui ont cessé de vivre. En effet, **"sepultura"** tire son étymon du verbe **"sepelire"** : ensevelir; au sens figuré, faire disparaître.

Quant à l'adjectif **"sepelibis"** - qu'on peut enfouir, au sens propre; qu'on peut cacher, au sens figuré - il nous confirme l'aversion des Romains pour leurs disparus qui les souillent.

Et lorsqu'ils inhument (inhumare) leurs morts ils les déposent dans cette terre qui *"recèle dans ses étages inférieurs"* - selon Georges Dumézil - *"le sombre domaine auquel les morts accèdent par leurs tombeaux."*

Comme ce domaine inférieur leur fait horreur, les Romains traitent les premiers chrétiens de **"peuple des ténèbres",** du fait que ceux-ci honorent leurs morts et qu'ils croient à la vie éternelle ainsi qu'à la résurrection des corps. (Fig. 6,7,8)

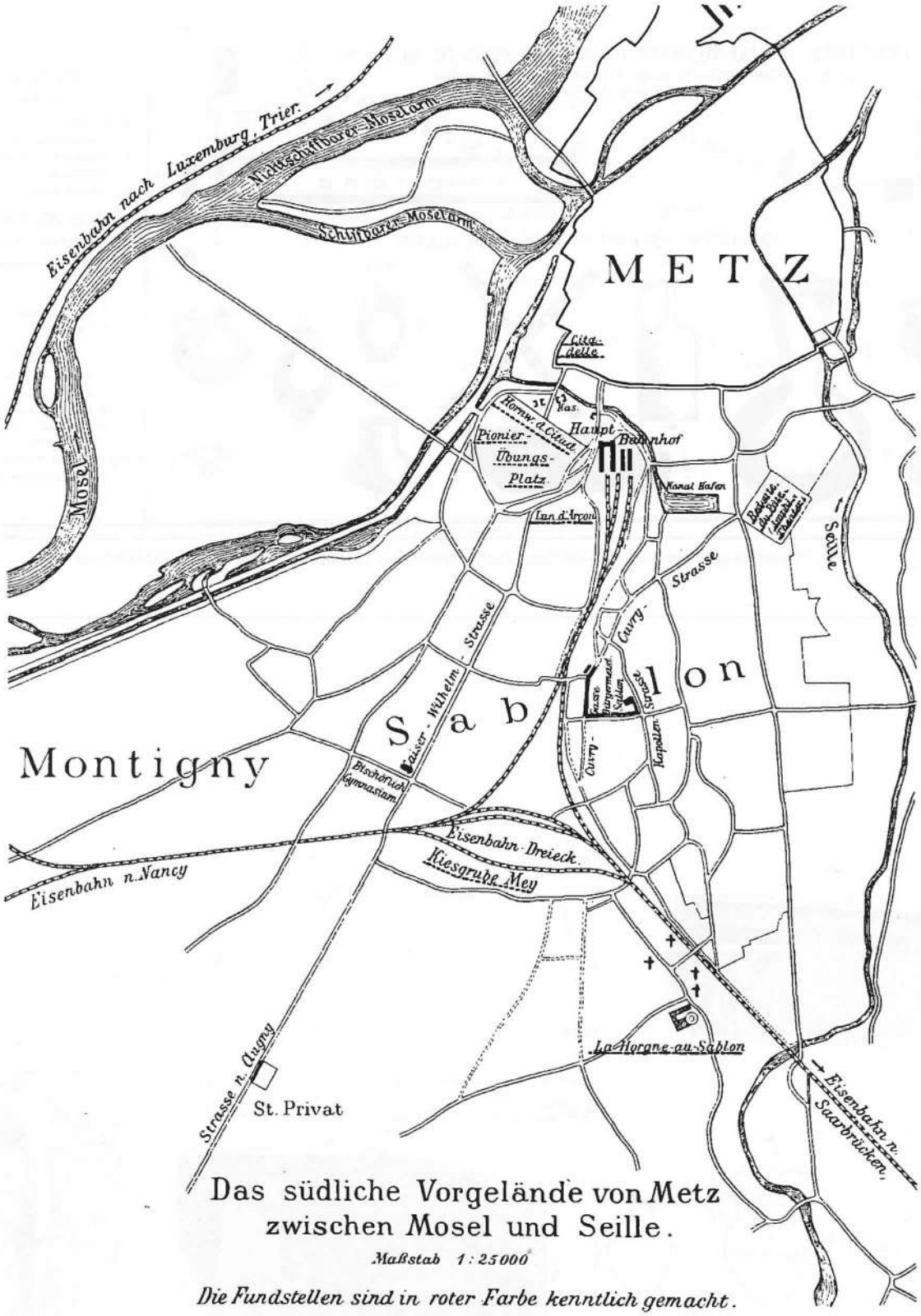

Das südliche Vorgelände von Metz zwischen Mosel und Seille.

Maßstab 1 : 25000

Die Fundstellen sind in roter Farbe kenntlich gemacht.

Der römische Friedhof in Sablon.

Etwa 700 Meter von der Lunette d'Arçon entfernt liegt innerhalb des heutigen Dorfes Sablon ein Gräberfeld von vielleicht 200 Quadratmetern Flächeninhalt: es erstreckt sich der Bürgermeistereistraße entlang zwischen Kapellenstraße und Eisenbahn.

Fig. 6 Zone cimétériale *(Jahrbuch 1903 / BNF.Gallica)*

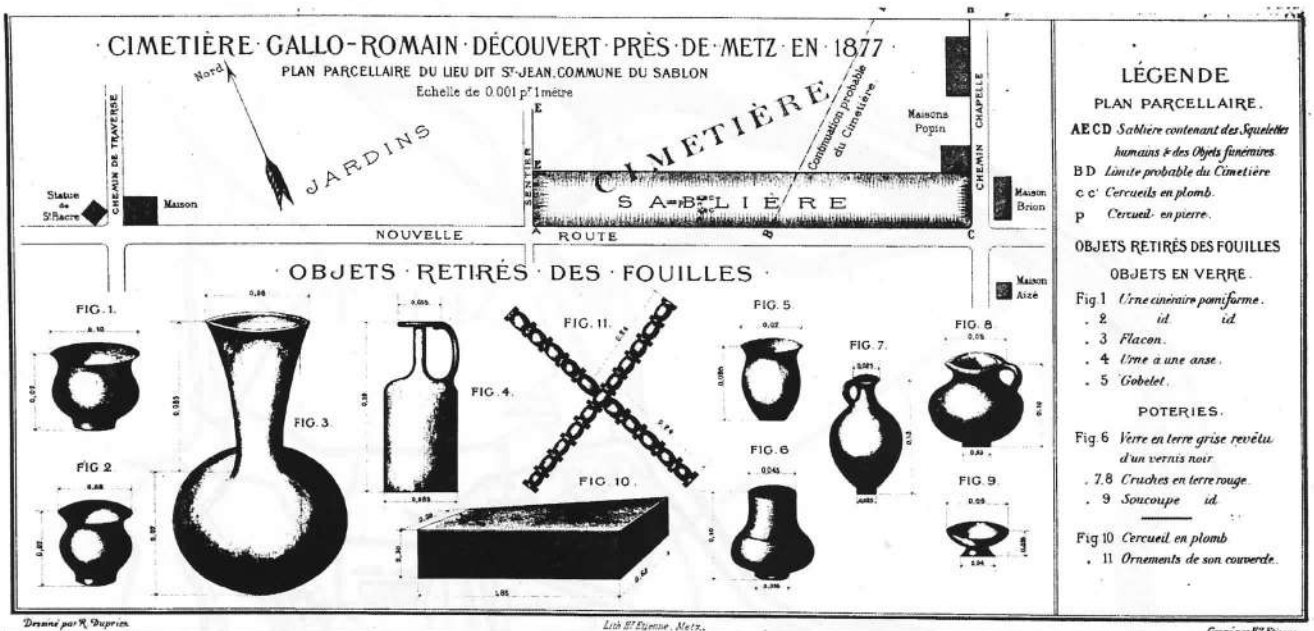

Fig. 7 Cimetière gallo-romain au lieu-dit "Saint-Jean" *(Mémoires de l'Académie de Metz –1879 / BNFGallica)*

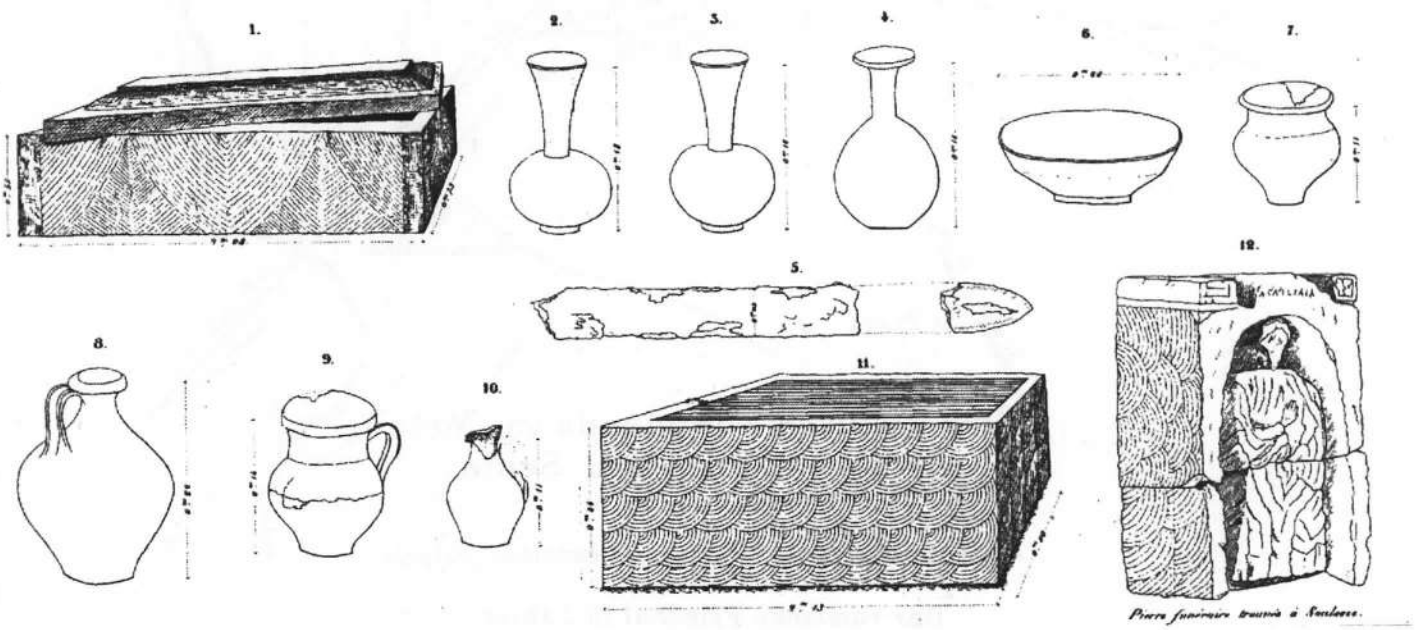

Fig. 8 Sarcophages, vases et lame de sabre *(Mémoires de l'Académie de Metz -1856 /BNF.Gallica)*

LE QUARTIER DES BASILIQUES

Par son affirmation de l'autre monde, le **"peuple des ténèbres"** sanctifie la terre **"au milieu des Mères"** que les Romains avaient désacralisée en y implantant le séjour de ceux qui avaient cessé de vivre. Et la zone cimétériale prendra le nom de **"Quartier des Basiliques",** jusqu'à sa destruction, au cours de l'année 1552. Pour comprendre cette transformation, il nous faut remonter le temps.

Sous le règne de Théodose (379-395), la religion, chrétienne, tolérée depuis l'édit de Tolérance (Milan 313), devient la religion d'Etat. L'empereur entreprend, sur le plan légal, la lutte contre l'ancienne religion : il interdit les opérations divinatoires (381), l'entrée des temples (392) et le culte domestique des dieux (392). Il donne ensuite les anciens temples aux chrétiens. Sous la pression populaire, va se développer le culte des martyrs :

"Les motifs qui inspirent cette vénération" - selon Henri-Irénée Marrou, co-auteur de la Nouvelle Histoire de l'Eglise - *"sont bien entendu spécifiquement chrétiens : la croyance dans le suffrage des saints qui, déjà auprès de Dieu, peuvent intercéder pour nous. Les fidèles en attendaient des faveurs qui n'étaient pas toutes d'ordre eschatologique, ni même spirituel : d'où tant de récits de guérisons miraculeuses et autres manifestations de leur pouvoir de thaumaturges. De même, les honneurs rendus à leurs dépouilles s'adressent à une chair sanctifiée par l'esprit, dans laquelle s'est manifestée la puissance victorieuse du Christ - chair d'ailleurs promise à la résurrection...*

L'archéologie retrouve à travers toute l'étendue du monde chrétien de nombreux monuments élevés sur la tombe des martyrs.

Toutes ces grandes églises - martyria - sont édifiées en banlieue, le plus souvent dans une zone cimétériale : les basiliques proprement urbaines, situées intra muros, ne possédaient pas à l'origine de corps saints car la vieille loi romaine, interdisant l'ensevelissement à l'intérieur de la cité, reste scrupuleusement observée, du moins jusqu'à la fin du quatrième siècle. "

Cet engouement des **"nouveaux convertis"** pour le culte des martyrs s'explique par leur habitude ancestrale d'invoquer diverses entités - les divinités tutélaires - à certaines époques de la vie ainsi qu'avant d'entreprendre leurs différentes activités. Comme Théodose interdit le culte domestique des dieux, ils se sentent désemparés. Pour se protéger de tous les accidents domestiques, ils recourent au suffrage des saints.

Le suffrage des martyrs et des saints remplacera toutes les divinités tutélaires de la religion romaine, mais entraînera l'attachement passionné des fidèles pour les reliques. L'Eglise, compréhensive, accepte et accueille cette nouvelle forme de piété mais, attentive, elle veille aux déviations ainsi qu'aux excès possibles.

Pour canaliser cette pratique religieuse, la hiérarchie chrétienne édifie, dans les zones cimétériales, des basiliques à deux niveaux : la liturgie se déroule dans la partie supérieure ; les dévotions, dans la partie souterraine ou crypte. Des communautés de clercs s'installent dans ces sanctuaires, y récitent les prières liturgiques, les entretiennent, organisent les pèlerinages et récoltent, en compensation, les offrandes des fidèles.

L'ancienne zone cimétériale de la Cité messine jouera ce rôle de lieu de pèlerinage et de dévotion, et ce pendant plus de onze siècles. Elle prendra le nom, aujourd'hui oublié, de **"Quartier des Basiliques"** et comptera, avant l'an mil, quelque seize sanctuaires, dont trois abbayes bénédictines. Au cours des siècles, cinq autres sanctuaires s'y ajouteront.

Nous pouvons donc affirmer que le **"Quartier des Basiliques"** comprenait, à un moment donné de son existence, pas moins de vingt et un édifices religieux. Malheureusement, un membre de la famille ducale de Lorraine, le duc François de Guise, ce voyou royal, ruinera, de fond en comble, au cours de l'année 1552, la périphérie la plus prestigieuse de la Cité messine. (Fig. 9 et 10)

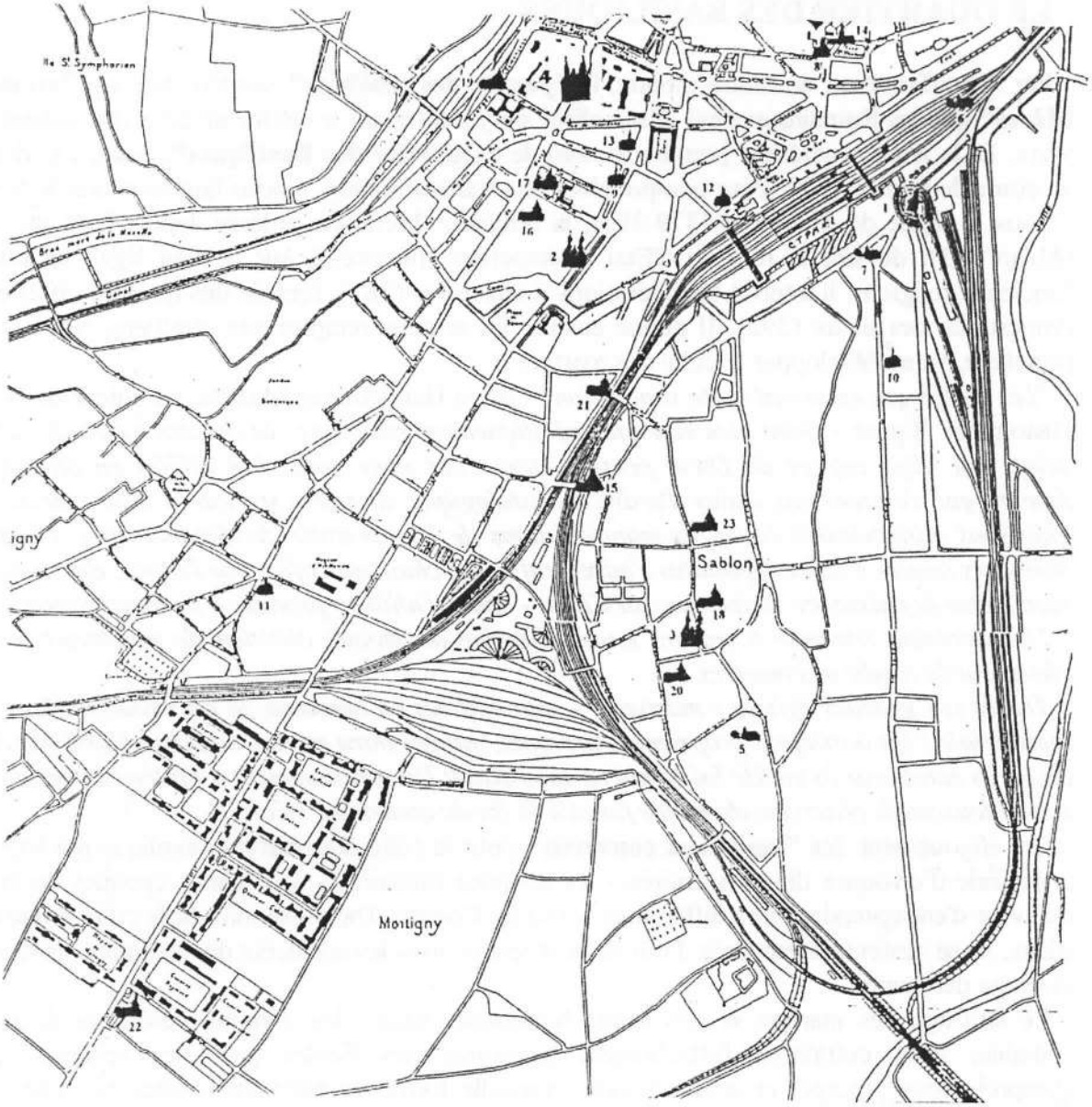

Première Eglise
1 Saint-Pierre-aux-Arènes

Trois Abbayes
2 Saint-Arnould
3 Saint-Clément
4 Saint-Symphorien

Trois Prieurés
5 Saint-André
6 Sainte-Marie-aux-Champs
7 Saint-Pierre-aux-Champs

Six Chapelles
8 Saint-Epvre
9 et 10 Saint-Fiacre
11 Saint-Ladre
12 Saint-Louis
13 Sainte-Marie-Madeleine

Une Collégiale
14 Saint-Thiébault

Neuf Paroissiales
15 Saint-Amand
16 Saint-Bénigne
17 Saint-Eusèbe
18 Saint-Genès
19 Saint-Goëry
20 Saint-Jean-Baptiste
21 Saint-Laurent
22 Saint-Privat
23 Sainte Marie-aux Martyrs

Fig. 9 Le Quartier des Basiliques

Figure 10 Destruction du Quartier des Basiliques *(Fonds Prillot)*

DE 1552 à 1790

LE CLERGÉ DE SAINT-MARTIN NE VEUT PLUS ADMINISTRER LES SACREMENTS

Saint-Martin en Curtis distinguait l'église paroissiale messine de l'abbaye Saint-Martin, située devant Metz, au pied du Saint-Quentin.

Curtis est considéré généralement comme désignant les courtils ou enclos de jardinage qui auraient déjà caractérisé la plaine du Sablon. Pourtant la circonscription de St-Martin ne devait guère s'étendre, à l'origine, de ce côté, où les églises abondaient avant les sièges de 1444 et de 1552 ; cette extension serait même restée assez longtemps irrégulière, si nous en croyons le propre curé de St-Martin, priant l'archiprêtre, lors de sa visite en 1707, d'obtenir enfin un règlement à ce sujet. D'après lui, la paroisse ne s'étend pas hors des portes, mais le clergé de St-Martin a dû administrer parfois des particuliers établis dans les jardins dans des lieux dépendant autrefois des paroisses de St-Amant ou de St-Laury (St-Laurent) ruinées en 1552, sans que depuis il y ait eu aucun règlement de Mgrs les évêques qui rendit ce territoire dépendant d'aucune paroisse ; à l'arrivée du curé, en 1669, ce n'était que 2 ou 3 maisons, en 1707 il y en avait près de 40. De même à l'intérieur de la ville, la paroisse s'agrandit considérablement au XVI^e^ siècle, lorsque la paroisse St-Jacques disparut entièrement et que celle de St-Jean-St-Vit, fut restreinte au territoire de la citadelle nouvellement bâtie. (Les Anciens Pouillés du Diocèse de Metz)

LES OURS DU SABLON ET LE TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS MÉNAGERS

"Le Sablon doit son origine à la présence de sablonnières où furent découverts, en 1903. tant de restes précieux de l'époque gallo-romaine, montrant qu'à cet endroit s'était étalée la grande cité des Médiomatriciens et que là aboutissait probablement aussi l'aqueduc venant de Gorze, long de 22 kilomètres.

*Les **"Bans de tréfonds"** du XIIIe siècle, édités par Wichmann, attestent très souvent l'emploi exclusif de l'antique appellation du lieu-dit. mais toujours précédée de l'article. On disait donc : Le Savelon, au Savelon et on a continué à le dire jusqu'en 1756, où on a parlé pour la première fois du Sablon.*

Selon Stemer, ce territoire formait en 1750 une petite communauté entre Seille et Moselle, à la sortie de la Porte Saint-Thiébault. Érigé en commune en 1790, le Sablon comptait, en 1802, 60 maisons et 202 habitants. L'incorporation de ce principal faubourg à la ville de Metz date du 1er avril 1914.

Avant la Révolution, ce hameau était presqu'exclusivement habité par des maraîchers, qu'on nommait mésoyers, vocable messin qu'on employait pour ceux qui faisaient la petite culture à la bèche. Mais l'esprit satirique des Messins de ce temps n'épargnait guère ces hommes laborieux et les accablait du sobriquet :

Les ours.

Jadis, aux jours de marché à Metz, les mésoyers du Sablon devaient souvent attendre longtemps l'ouverture de la Porte Saint-Thiébault (démolie en 1909). Ils y étaient exposés aux intempéries de l'air et des saisons, car conformément á la loi du 10 juillet 1791, relative à la conservation et au classement des places de guerre, les gardes-portes appliquaient strictement la consigne qui fixait l'ouverture à 6 heures du matin. Cette mesure ne plaisait guère aux mésoyers, toujours emmitouflés de gros manteaux et foulards, parfois trempés de pluie ou grelottent de froid, ce qui leur donnait l'air sauvage,... un air d'ours... On disait aussi d'eux qu'ils n'étaient guère commodes, peu sociables et toujours rouspéteurs.

*Dans la ville, on s'occupait beaucoup de ces mésoyers, car ils jouaient un rôle dans le nettoiement municipal. Leur marché terminé, ils parcouraient les quartiers et rues en faisant tinter une sonnette pour inviter les Messines à déposer leurs déchets ménagers dans les corbeilles, se trouvant sur leurs charrettes ou voitures. Or, les **"Ours"** n'acceptaient que des déchets végétaux, les cendres et tout ce qui pouvait servir à faire de l'engrais pour leurs plantations, mais gare à celles qui cherchaient à se débarrasser de bouts de ferraille ou de débris de verre...! La génération d'aujourd'hui ne connaît guère les tracas et la corvée des anciens mésoyers du Sablon."* (Blasons populaires et autres Survivance du Passé / Paul Rohr)

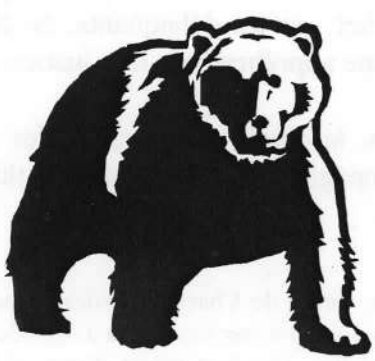

CAHIER DE DOLÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ DU SABLON

Assemblée, du 9 mars chez le syndic municipal ; publicAtion au prône le 1er mars par le curé de Saint-Martin.

40 feux. - 34 comparants ; 14 signatures [1]

Députés ; Jacques Barbez et Pierre Rodot.

État des plaintes de la communauté du Sablon, conformément aux lettres du roi du 24 janvier et 7 février 1789, du règlement y joint, de l'ordonnance de M. le lieutenant général rendue en conséquence et à la requête de M. le procureur du roi au bailliage de Metz, signifiée par Paul Morhain, huissier royal, en date du 4 mars, présent mois, concernant les États généraux. En conséquence, l'assemblée de la dite communauté a été convoquée aux lieu et manière accoutumés, et ont rédigé ce qui suit, savoir :

Les habitants qui composent la communauté sont tous. mésoyers et journaliers, qui sont surchargés aux tailles royales á cause des décrets variables que les bourgeois propriétaires de Metz obtiennent du bureau de l'intendance pour leur décharge des deniers royaux sur les biens qu'ils possèdent sur le ban du Sablon, et qui sont répartis sur les habitants qui n'ont que le travail de leurs mains pour vivre.

Le ban du Sablon a une grande étendue ; mais ces propriétaires bourgeois, joints aux fermes appartenant aux religieux de Saint-Clément, Saint-Vincent, des Jacobins, Saint-Arnoul, [à] l'abbaye royale de Saint-Louis, [au] chapitre de la cathédrale, [à] la collégiale de Saint-Thiébaut, [à] l'abbé de Saint-Clément, seigneur du dit lieu, en occupent la plus grande partie et ne payent rien sur les impositions de la dite communauté.

Les fermiers des dîmes ne payent que 6 deniers pour livre en subvention seulement de leurs admodiations ; les remontrants exigeraient qu'ils payassent sur les accessoires proportionnés.

Les dits remontrants ont aussi l'honneur de faire observer que la cherté des vivres, causée par les exportations, les empêche de vivre, rend les manœuvres malheureux, surtout les pères de famille qui ne peuvent ni l'un ni l'autre faire profit de leurs bestiaux à cause des impôts affectés sur iceux, tant à la régie qu'entrée de la ville, dont il en faut sacrifier au moins le quarantième, non compris des autres droits qui sont onéreux tant à l'acheteur qu'au vendeur, [de sorte] qu'à peine remporte-t-il les deux tiers [du prix] de ses marchandises : ce qui empêche les forains de les faire circuler chez le bourgeois, notamment les droits imposés sur les vins de la Lorraine pour les faire passer en France, sur les bois, etc. ; ce qui empêche le commerce public.

Plusieurs des dits habitants cultivant des vignes sont dans la répétition des marcs de leurs raisins qui leur sont injustement usurpés par MM. de l'hôtel de ville.

Ils réclament aussi sur la cherté des sels fabriqués en France, qui se passent à l'étranger à moitié du prix qu'on le débite à Metz, même avec difficultés pour le mesurage. En même temps le tabac, qui enrichit l'étranger, quoique le vendant la moitié [de ce] que le Français est obligé de le payer. Donc ils désireraient la suppression de ces fermes.

Ils solliciteraient aussi la suppression des colombiers, [vu] que les cultivateurs, surtout au Sablon pour les petites graines, sont obligés de jeter le double de semence en terre à cause des pigeons et sont aussi obligés de mettre des gardes pour les chasser.

Les dits habitants, formant un nombre de 40, sont exposés journellement à des inconvénients tant par les passants qu'autres, n'ont aucun membre de justice pour rédiger un procès-verbal, surtout nuitamment, lorsque le cas y échet ; et les délinquants, en étant informés, assouvissent facilement leurs mauvais desseins sans aucune appréhension, leur justice étant à Metz; pourquoi ils requerraient qu'il y en eût. une sur les lieux.

Toutes les impositions réunies, la cherté des denrées, les difficultés qu'il y a suivant le présent cahier, mettent les habitants campagnards hors d'état de cultiver leurs propriétés et celles de leurs maîtres.

---

[1] Dont cinq ne sont pas au cahier, celles de Charles Nicolas, François Lagrange, François Vuillaume, François Hanrig, Pierre Rodot. Les comparants qui n'ont pas signé sont J.-Claude Forfer, Jos. Perrin, Franç. Le Jeal, Nic. Siré, Domin. Metry, J. Prudhomme, Jos. Mathis, Humbert Blaise, Franç. Gerardin, le sr Maire, Franç. Bogenez, Domin. Metry, J. Bodot, Pierre Berard, Nic. Thinot, Nic. Le Roi, Jos. Remi, Jacq. Pierron, Franç. Simon, Domin. Billon.

Ce qui a été fait et rédigé en communauté par les dits habitants, qui ont établi pour députés les personnes [de] Jacques Barbé et Pierre Rodot, tous deux habitants et mésoyers au dit lieu, le 9e mars 1789.

Jacques Barbez; Dominique Barba ; François Forfert ; Pierre Henry ; Nicolas Barbez ; François Very ; Jean Tribout ; Charle Vigneron ; Jean Brion ; Pierre Henry. (Quellen zur lothringischen Geschichte / hrsg von der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde – 1918 - / BNF.Gallica

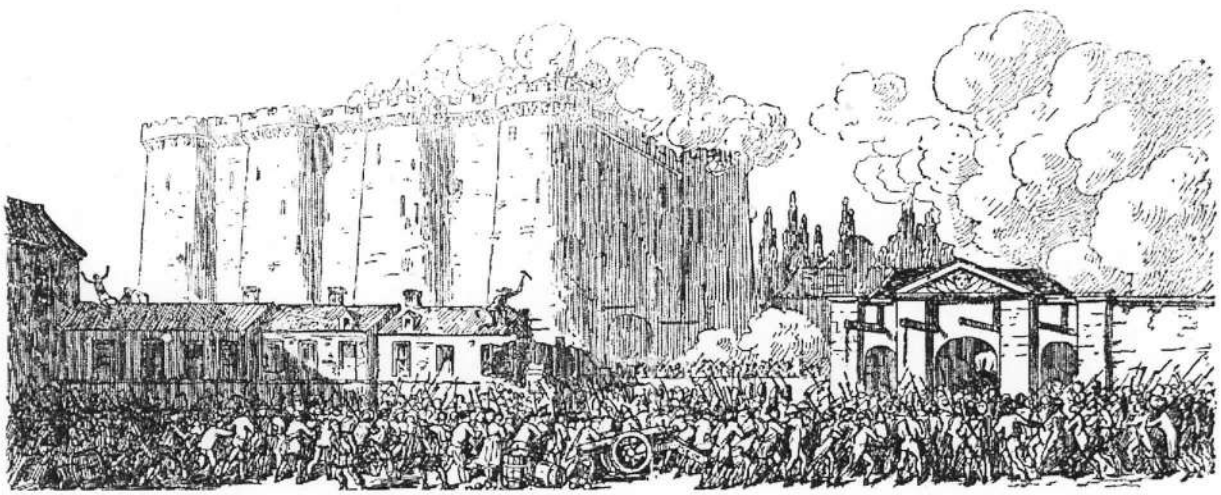

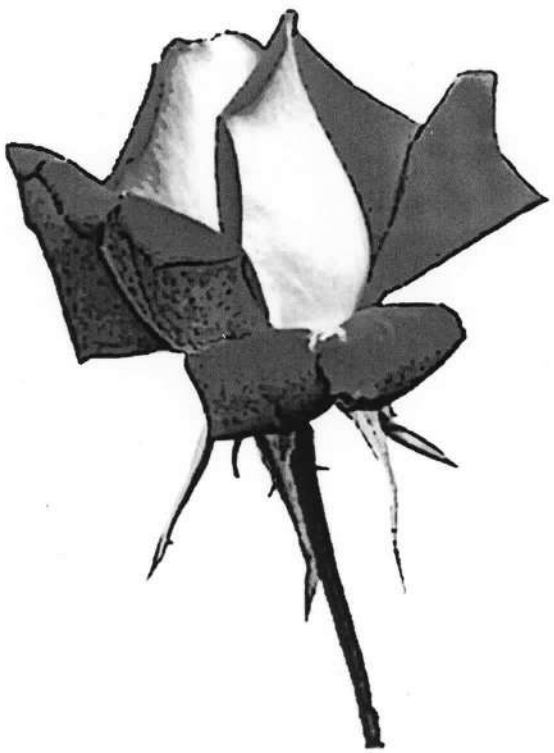

ARCHITECTURE ET URBANISME

Ces quelques photographies exposées ici montrent la variété des styles des maisons du Sablon, une variété qui inscrit l'histoire du Sablon et de la ville sur nos murs. Elles veulent aussi montrer que malgré la modestie des architectures sablonnaises, ces façades variées apportent beauté et pittoresque à notre cadre de vie.

Le choix de ces photographies est quelque peu arbitraire et subjectif. Il résulte d'une récolte rapide, spontanée, sans trop d'idées préconçues. Leur classement par styles se réclame davantage de l'intuition de l'admirateur plutôt que de la science du spécialiste.

Qu'on ne nous en veuille donc pas d'oublis ou d'erreurs de ce qui ne se veut qu'un aperçu. Il n'y a d'ailleurs pas de style pur mais de grands traits généraux, des tendances, un foisonnement d'inventions où l'on retrouve à chaque époque une trace - parfois davantage - des époques précédentes, tels ces pilastres d'ordre dorique ou corinthien qui ornent des façades de l'époque allemande, ces têtes typiquement germaniques sur un immeuble de 1936, ou sur des réalisations contemporaines un fronton à limage de sa voisine du siècle dernier.

Notre but sera atteint si cette exposition vous incite à lever la tête pour admirer, modestes soient-elles, les fleurs de ces paysages verticaux qui sont l'horizon de nos rues.

Les anciennes

Une petite maison ancienne quelque peu négligée au fond d'un jardinet, dans une rue d'immeubles de 4 à 5 étages, ça choque l'urbaniste, il appelle cela une "dent creuse" et il n'aura de cesse de faire cesser ce "désordre". Cependant cet intermède rural au milieu d'un alignement sévère d'immeubles au garde-à-vous, n'est-ce pas une agréable diversion à la régularité et à la monotonie d'un ensemble trop bien pensé ?

N'apporte-t-il pas une note apaisante, une ouverture dans la muraille des façades qui fait respirer la rue ?

Tout ce qui est ancien n'est certes pas à préserver, mais quelques traces du passé ajoutent à un quartier de ville trop bien ordonné, non seulement du pittoresque, mais aussi un rappel de ce qui fut l'environnement de nos pères, avec sa note mélancolique et attendrissante.

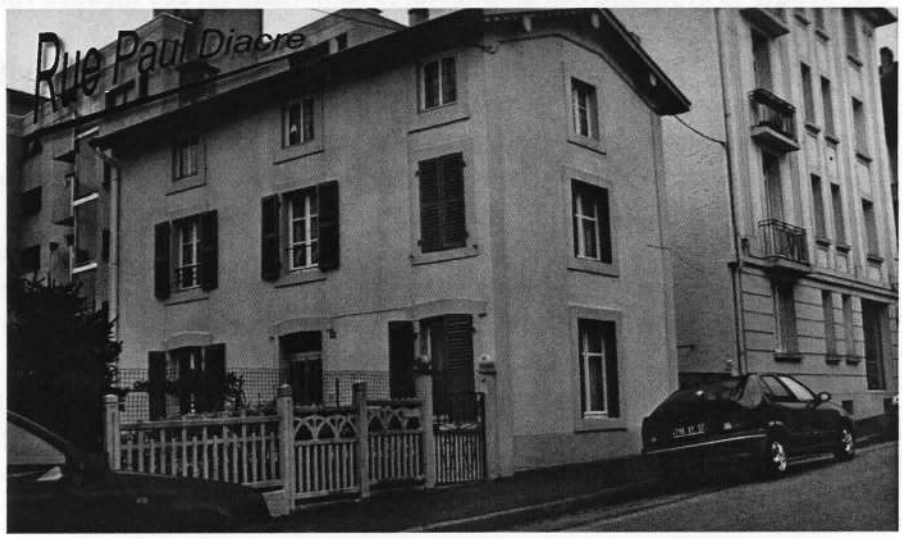

Les classiques

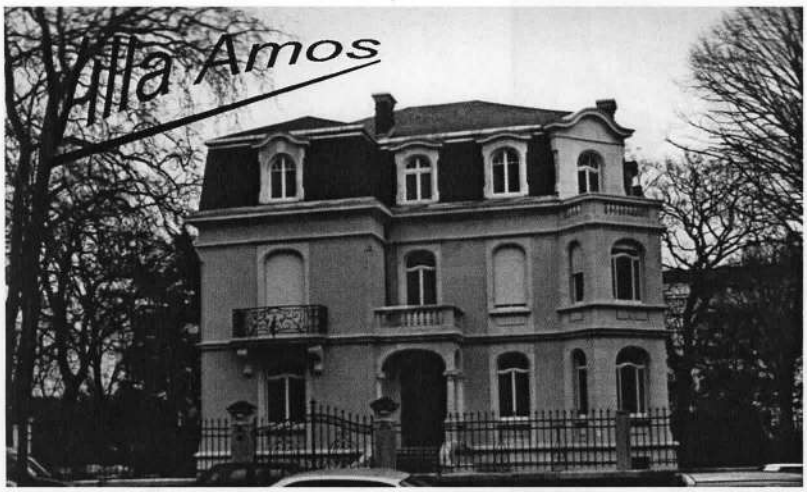

L'ancien, c'est aussi le style devenu classique d'un XIX° siècle bourgeois, des immeubles cossus aux façades bien équilibrées en pierre de taille. De ce style haussmannien est issue la **"maison de ville"** contemporaine au toit à la Mansard, un style qui supporte bien les 5 étages qui sont devenus quasiment la règle, et qui, de ce fait, se démocratise.

LE STYLE ROMANTIQUE ALLEMAND

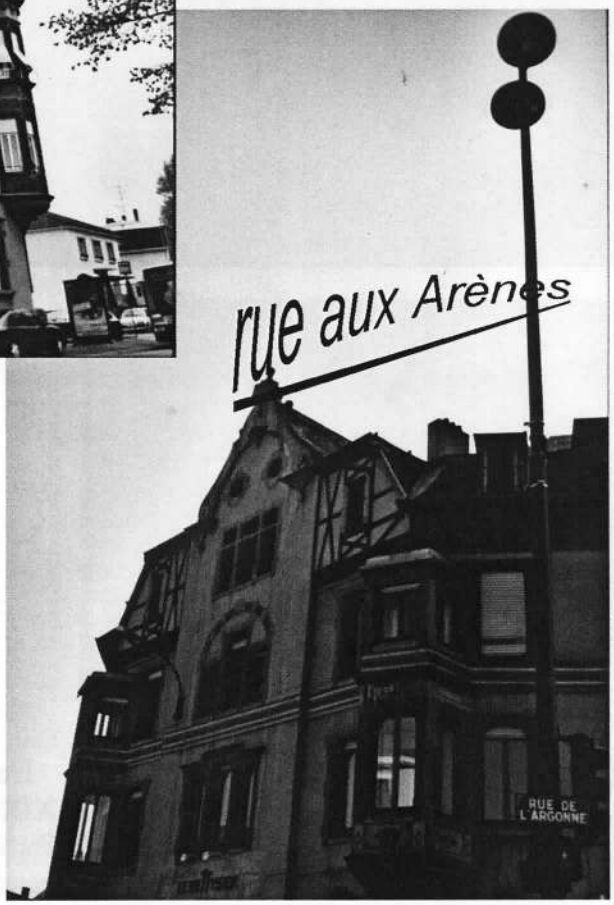

Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1870, l'Allemagne a tenu à soigner sa nouvelle province. La ville de Metz s'est vue dotée de tout un quartier à l'architecture longtemps dénigrée par patriotisme : la Gare, la Poste, l'avenue Foch. Le nationaliste Maurice Barrès décrit (ou décrie?) ainsi la nouvelle gare de Metz :

"Elle nous étonne par son clocher qu'a dessiné, dit-on, Guillaume II, mais rien ne s'élance, tout est retenu, accroupi, lassé, sous un couvercle d'un prodigieux vert épinard. On y salue une ambition digne d'une cathédrale, et ce n'est qu'une tourte, un immense pâté de viande."

Le style romantique allemand néo-gothique ou néo-renaissance a permis aux architectes de s**"éclater",** bien que souvent en gros sabots, comme les danses d'iceulx. C'est cependant un plaisir de suivre les volutes, les courbes, les mille gracieusetés taillées dans le granit, le grés ou le calcaire et les personnages qui hantent ces façades joyeuses. Dans les maisons particulières, ce style gaillard se fait plus **"gemütlich".** On voit des linteaux de fenêtre se courber, des clefs de voûte pendre, des jolies filles orner un portail ou des figures en bord de toit cracher les eaux de pluie ou benoîtement regarder passer les passants. Sur les écoles, on n'a pas gravé **"garçons"** ou **"filles",** mais on les a représentés en **"pierre et en bosse".** Ce style est á l'opposé du style **"laïque gratuit et obligatoire"** des bâtiment publics de l'**"intérieur".** On peut aussi préférer le style un peu guerrier des échauguettes au style **"gâteau d'anniversaire"** bien français de certains de nos bâtiments messins.

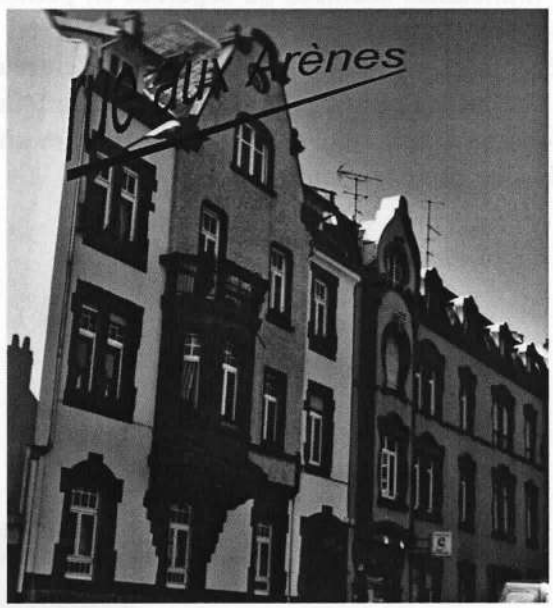

Ce style fantaisiste a pénétré dans nos faubourgs, notamment au Sablon. Ces quelques

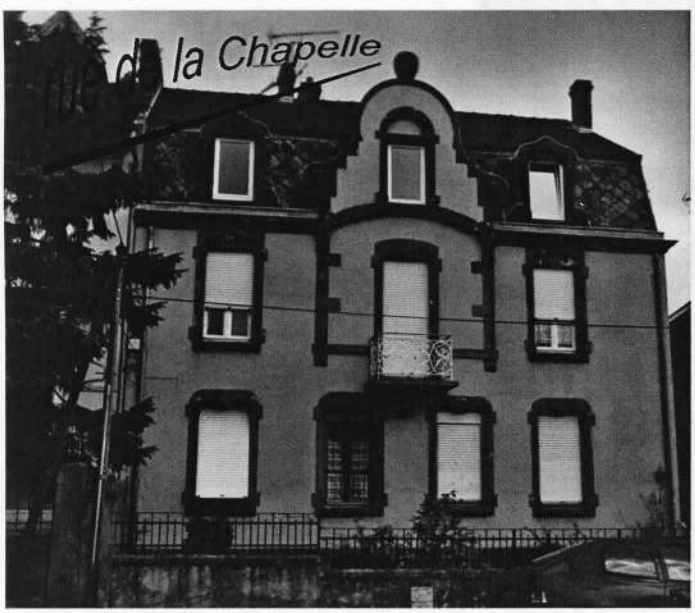

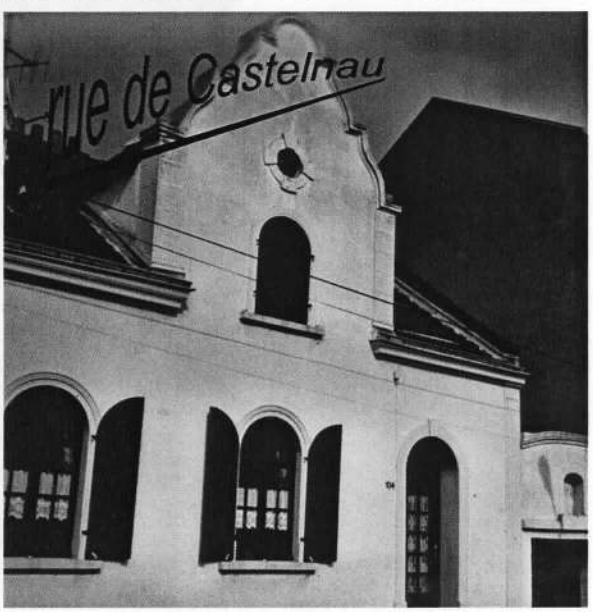

photographies en témoignent. Je suis tombé amoureux de toutes ces maisons, parfois fastes, parfois modestes, dont aucune ne ressemble á une autre et d'où l'on sent jaillir une gaîté á la fois puissante et calme, à l'instar de ce que l'on éprouve en écoutant Beethoven. Puisse cette joie des pierres vous atteindre aussi.

Les années 30

Les années 30, après qu'eurent été soignées les blessures de la guerre, voient se développer la petite propriété privée avec la loi Loucheur. Beaucoup de rues sablonnaises de cette époque ont été construites par la procédure du lotissement. Les rues Kellermann, Paul Diacre, Grégoire de Tours, en portent la marque. Elles alignent leurs petits jardinets et leurs petits murets, tous pareils mais jamais pareils, transformant la rue par la variété de leurs plantations. Les règles d'urbanisme de cette époque portaient un soin particulier aux maisons d'angle: pans coupés agrémentés de couronnements décorés.

Immeubles accolées ou séparées en petites "villas", ces maisons possèdent aussi un jardin arrière, un luxe aujourd'hui oublié. Oublié à tel point que les jeunes locataires, généralement férus d'écologie, ne prennent plus la peine d'entretenir ces jardinets pourtant minuscules.

Il était courant à cette époque que l'architecte signe son oeuvre. On y voit même par fois celle de l'entrepreneur; celui-ci aussi peut être un artiste. Les architectes d'aujourd'hui ne se reconnaîtraient-ils plus comme hommes de l'art ?

(Voir page suivante)

Parc Diane

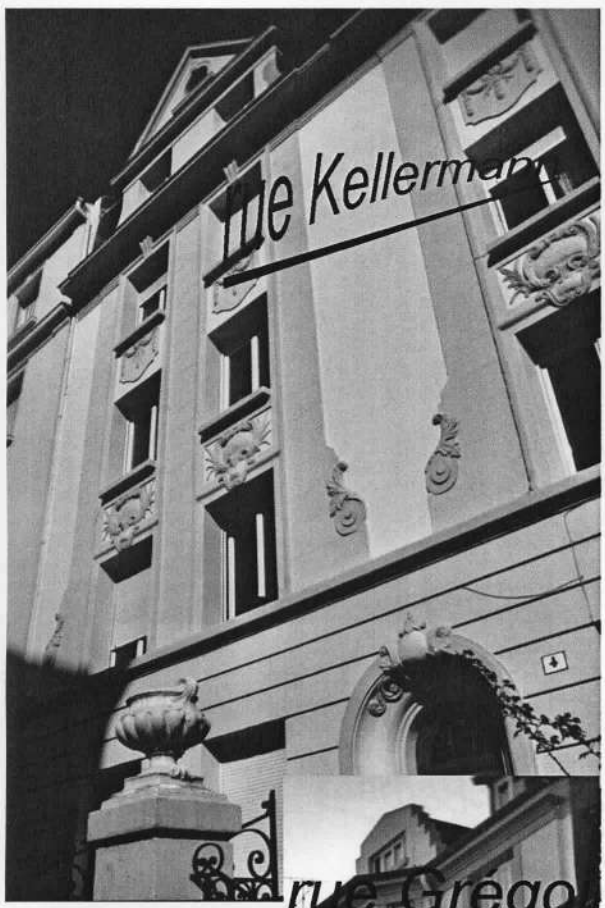
rue Kellermann

rue Emile Boilvin

Sente à My

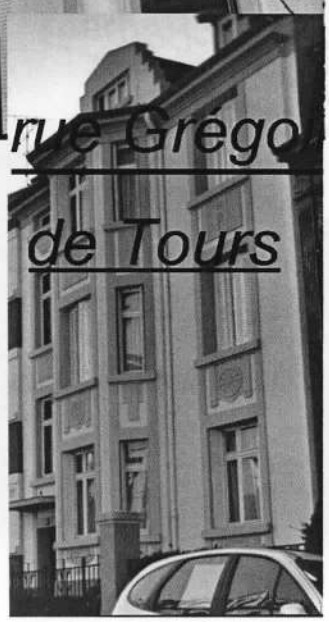
rue Grégoire
de Tours

Les Originales

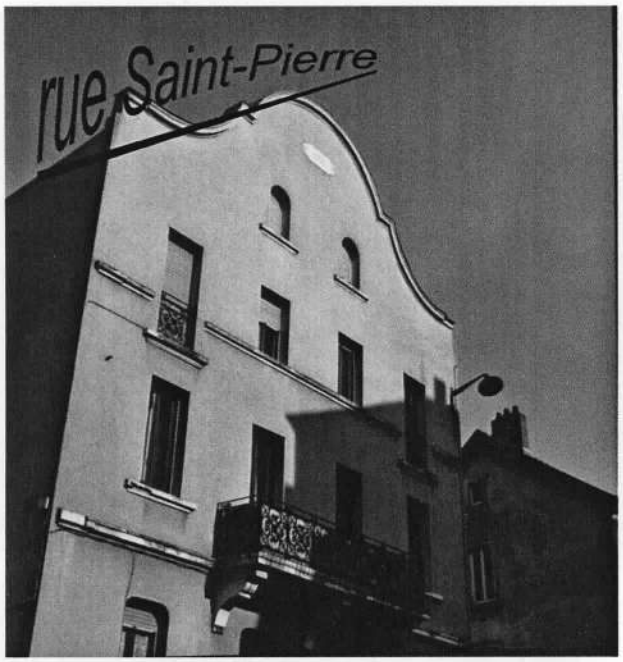

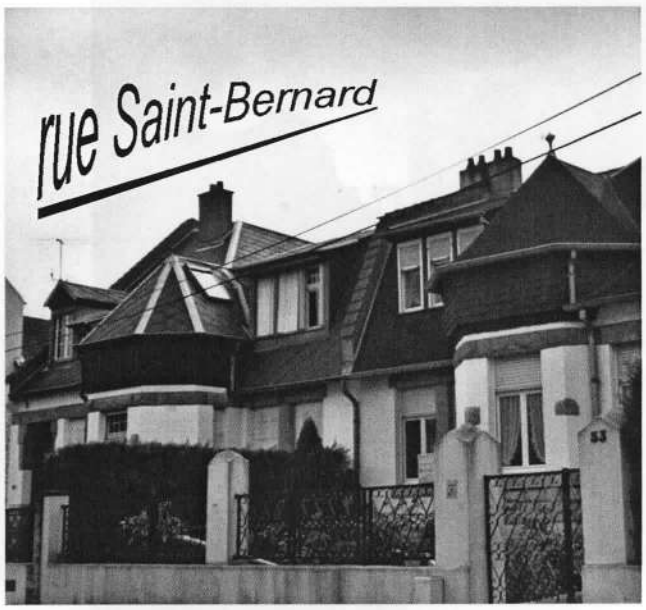

Style Fonctionnel

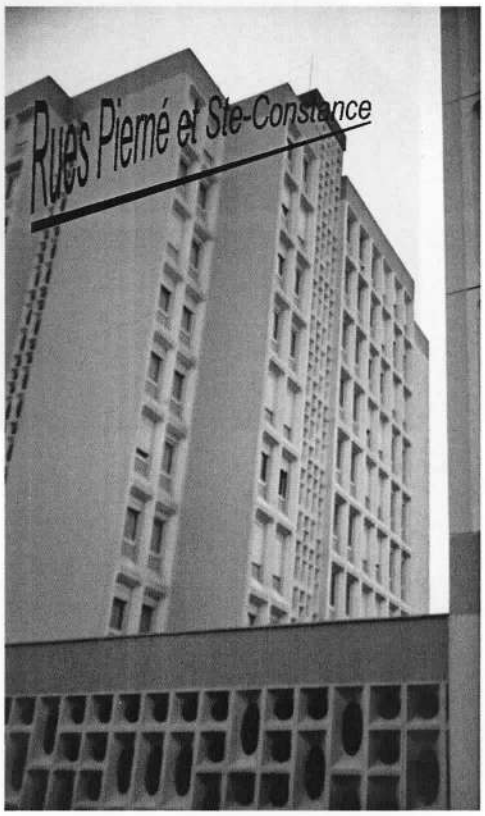

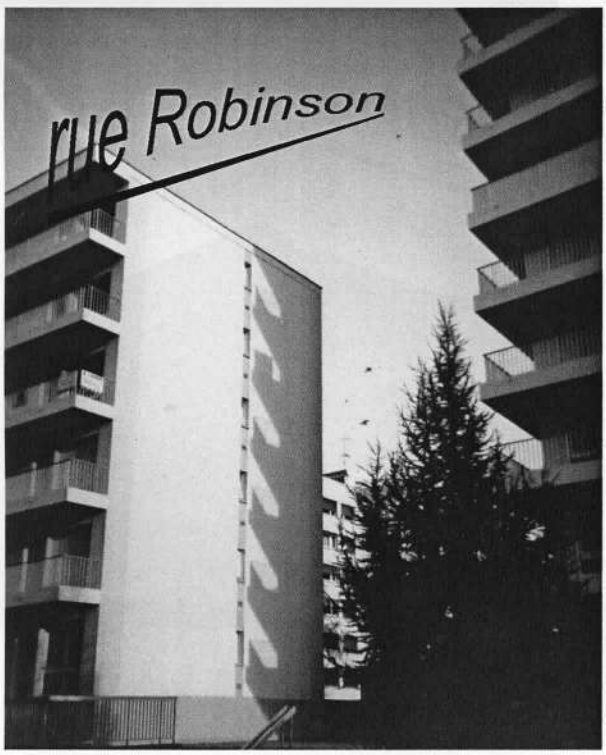

Les Contemporaines 1990 / 2000

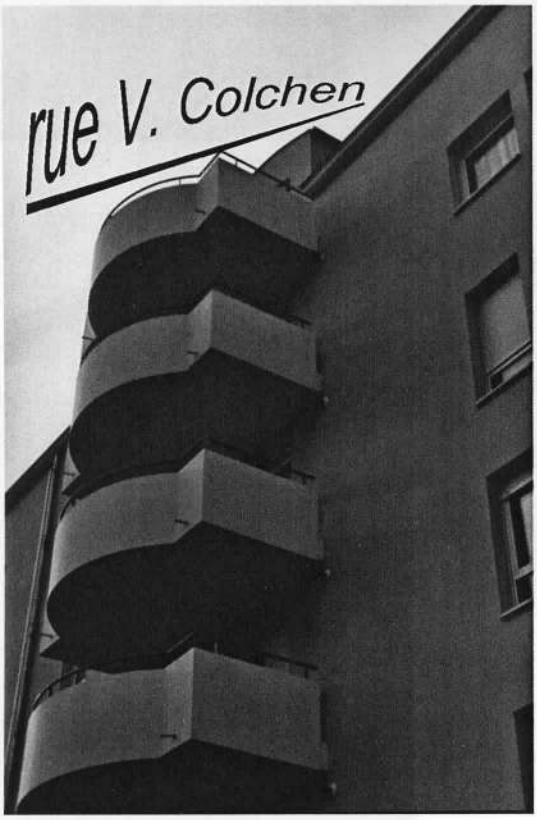

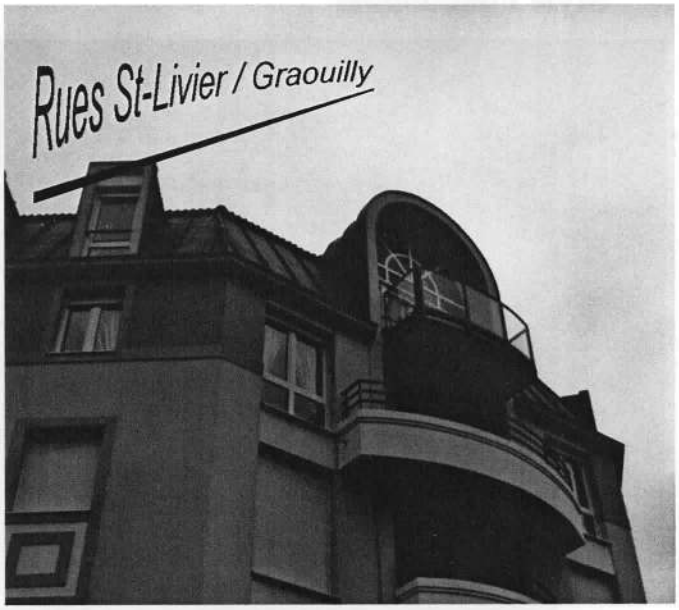

Les Collectifs

Vue de l'impasse des Incarcérés d'Ehrenbreitstein

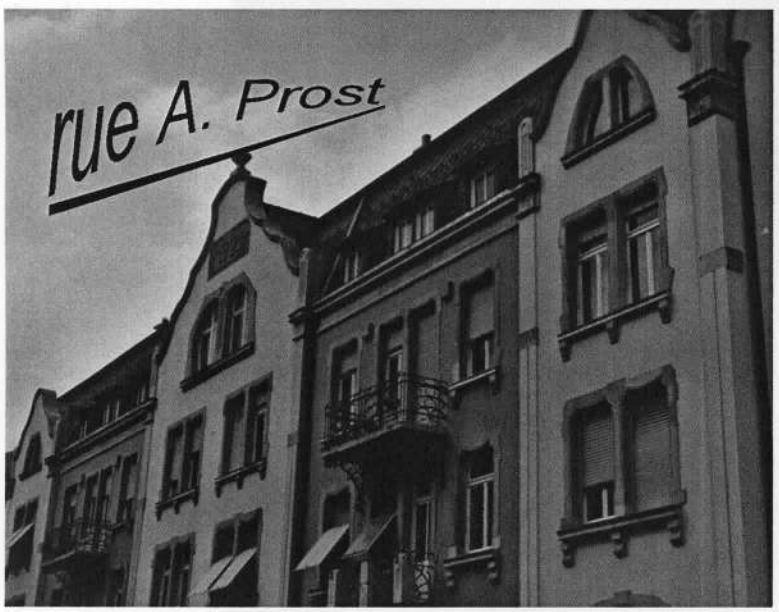

Les Motifs

Les Motifs (suite)

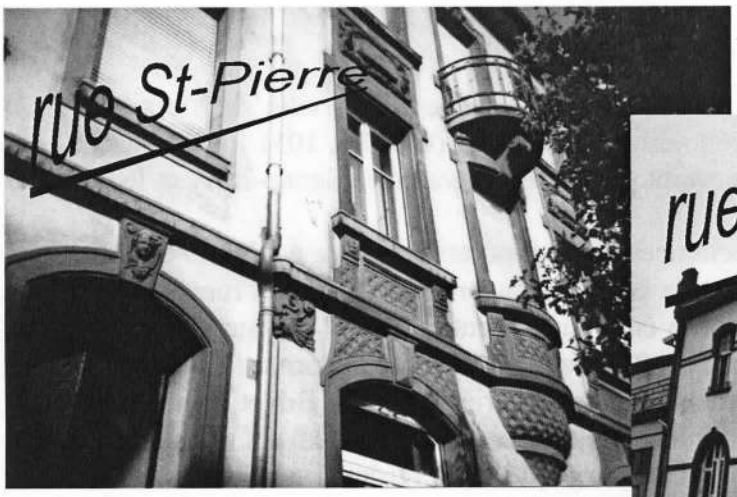

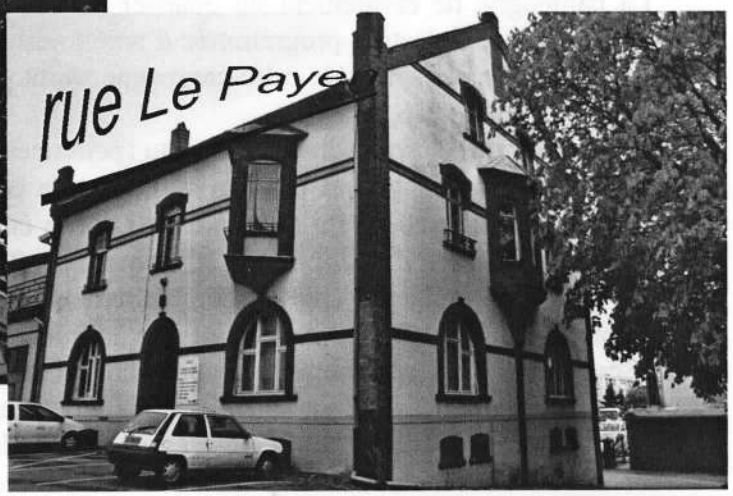

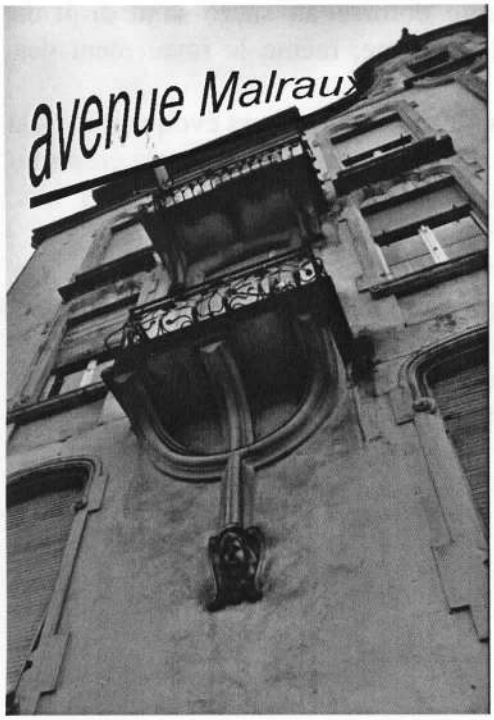

RAVALEMENT

La campagne de ravalement du quartier du Sablon a été lancée par la ville de Metz en 1995. Associée à une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), 1031 immeubles ont été inscrits dans le périmètre de cette campagne : tout ce qui se trouve entre Sente-à-My et le domaine SNCF, soit les ¾ du Sablon.

Le quartier du Sablon a changé de peau (peintures plastiques) et surtout de couleur. Notre paysage urbain trop souvent gris et triste a retrouvé une coquette apparence. Certaines rues ont subi une véritable transfiguration. La rue Gardeur Lebrun était auparavant très sombre ; sur une des façades apparaissant encore l'inscription **" 30 hommes – 8 chevaux "** avec une énorme flèche indiquant la cave où se réfugier en cas de bombardement. La rue Marie-Anne de Bovet, rendue triste et monotone par un alignement de hautes façades au style rigide, a été radicalement transformée grâce à la couleur et à un traitement de la voirie faisant une large place à a verdure.

L'obligation de ravaler est souvent mal perçue par les intéressés, car elle ressort d'une loi dont l'application est laissée à la discrétion de l'administration communale. On doit cependant reconnaître au résultat obtenu que cela valait bien une petite entorse au sacro-saint droit de propriété. Certains prétendent qu'aux Etats-Unis, pays du libéralisme, même le ravalement des visages tend à devenir une quasi-obligation.

Bien que des esprits chagrins ou puristes déplorent une surabondance de couleurs évoquant ci et là un style **" Disneyland ",** ou que des nostalgiques regrettent la disparition des traditionnels crépis au profit de peintures modernes certes performantes mais qui conduisent de fait à plastifier nos maisons, la plupart des habitants paraissent satisfaits de ce bain de jouvence de notre Sablon.

On peut aussi critiquer cette opération au fait qu'elle est susceptible d'être l'occasion pour les propriétaires d'augmenter les loyers. Il n'est cependant pas pensable de se passer d'un entretien régulier. Comme un vêtement décent, une façade décente est aussi un devoir social inscrit dans les mœurs. Des subventions ont été versées pour ces travaux aux propriétaires bailleurs s'engageant à n'exiger que des loyers modérés. Enfin, la proximité de l'administration (communale) menant cette opération autorise une certaine souplesse d'application.

PERIMÈTRE DE L'OPAH DU SABLON

Plan actuel

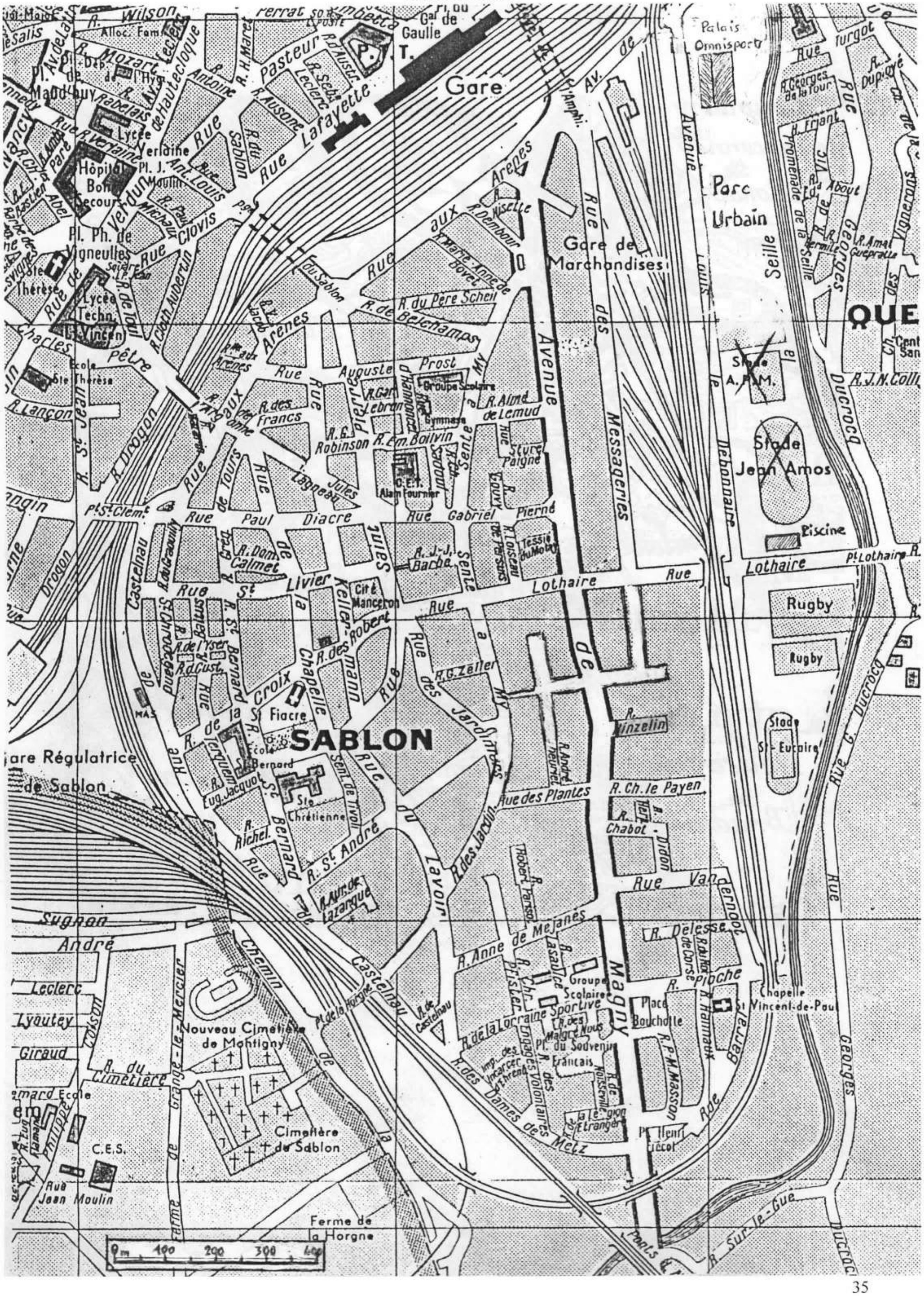
Gare
Palais Omnisports
Parc Urbain
Gare de Marchandises
Avenue Louis le Débonnaire
Rue des Messageries
Avenue de Magny
Rue aux Arènes
Rue Lafayette
Rue Pasteur
Rue Auguste Prost
Groupe Scolaire
Gymnase
C.E.T. Alain Fournier
Rue Gabriel Pierné
Rue Paul Diacre
Rue Lothaire
Pl. Lothaire
Rue St Livier
Cité Manceron
Rue de la Croix
Rue de la Chapelle
Rue Robert Schuman
Rue des Jardins
SABLON
Ste Chrétienne
Rue des Plantes
R. Ch. le Payen
Rue Van dernoot
Rue Pioche
Rue Ducrocq
Rue Georges Ducrocq
Stade A.P.M.
Stade Jean Amos
Piscine
Rugby
Stade St Eucaire
Chapelle St Vincent-de-Paul
Place Bouchotte
Pl. du Souvenir Français
R. Anne de Méjanès
R. de la Lorraine Sportive
Groupe Scolaire
Rue des Dames de Metz
Rue Sur-le-Gué
Rue Castelnau
Pl. de la Horgne
Nouveau Cimetière de Montigny
Cimetière du Sablon
Ferme de la Horgne
Chemin de la Grange-le-Mercier
R. du Cimetière
C.E.S.
Rue Jean Moulin
Gare Régulatrice de Sablon
Rue André Sugnon
Rue Lothaire
Hôpital Bon Secours
Lycée Verlaine
Lycée Techn. Vincent
Pl. Ph. de Vigneulles
Rue de Verdun
Rue Charles Pêtre
Rue St Jean
R. Drogon
Rue de Tours
Pl. St Clém.
Ecole Ste Thérèse
Rue Clovis
Rue du Sablon
Rue Turgot
Promenade de la Seille
0 100 200 300 400

Carte Cassini (fin 18e)

Plan "Les Naudin entre Meuse et Vosges" (1728/ 1739)

Vues

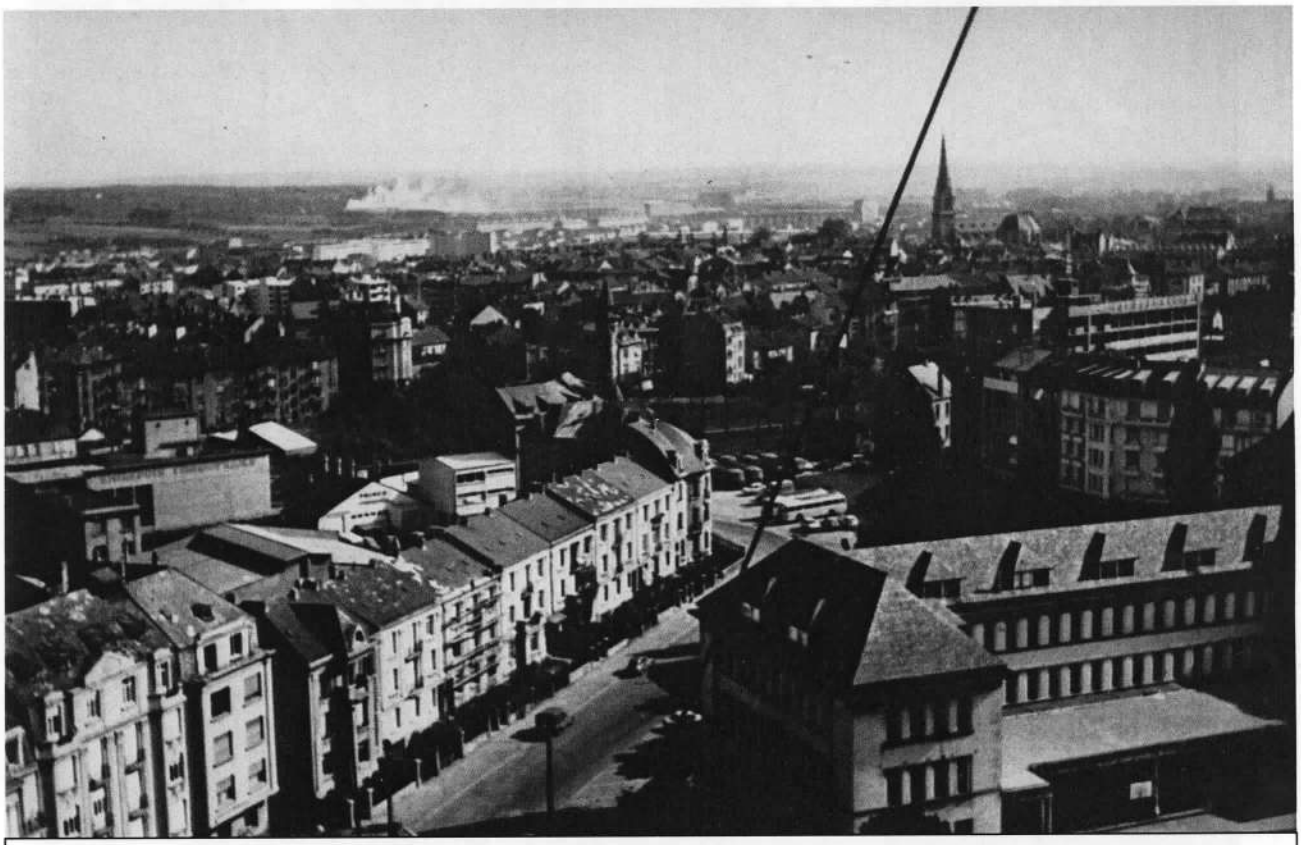

Le Sablon, vu de l'échafaudage du "Bâton de Pèlerin" de l'église St e-Thérèse

(Archives municipales / Fonds André Dicop /Sept. 1963)

ARENA N° 8

2002

SOMMAIRE

De l'époque gallo-romaine à la Révolution (Arthur Holle) 3

Architecture et Urbanisme (Jean-Marie Lang) 17

Société d'Histoire du Sablon
38 / 48 rue Saint-Bernard – 57000 Metz

Association Inscrite au Tribunal d'Instance de Metz
sous volume CXXII n°158/94 ISSN 1275-8663

Imprimerie Caractères Montigny-lès-Metz